

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.09.488

Association pour le
Développement
Economique par la
Finance Participative
(ADEFIP) : attribution
d'une subvention

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIAN

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIAN

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.488**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame PIERRE

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR LA FINANCE PARTICIPATIVE (ADEFIP) : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre du plan d'actions de soutien à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à la mise en place d'un pôle d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'agglomération a souhaité accompagner l'activité des entreprises par de nouvelles formes de financement.

En parallèle, l'ADEFIP (association pour le développement économique par la finance participative) avec le soutien de l'Europe et de la Région a été créée en 2014 afin de porter une plate-forme régionale de financement participatif. Innovante par son mode de fonctionnement. www.jadopteunprojet.com est une plateforme de financement participatif locale et solidaire qui fonctionne sous la forme de don contre don et se différencie par :

- une implantation locale ;
- le partenariat avec des experts dans la création d'entreprise ;
- le partenariat avec les acteurs publics locaux ;
- l'accompagnement avant, pendant et après la collecte par des experts locaux de la création d'entreprise.

GrandAngoulême adhère à cette plateforme régionale depuis 2015. Un mini-site, rattaché à la plateforme globale, www.grandangouleme.jadopteunprojet.com a été créé avec pour objectifs :

- le financement et la promotion des entreprises et projets sur le territoire de GrandAngoulême ;
- l'accompagnement des porteurs de projets par l'ADEFIP pour la mise en place de l'ensemble des aspects de leur campagne de financement ;
- la promotion des projets sur les réseaux nationaux afin d'élargir la recherche de partenaires financiers.

Depuis 2015, les résultats de la plateforme sont les suivants :

- Une montée en charge progressive de la « communauté ADEFIP » (la plateforme est visitée 3 000 fois par mois, 3 878 citoyens contributeurs).
- Sur jadopteunprojet.com, 94 projets collectés ou en cours de collecte représentant 275 286 € collectés.
- Sur grandangouleme.jadopteunprojet.com (lancement en juillet 2015) : 9 projets collectés ou en cours de collecte représentant 8 463 €.

Pour 2017, l'ADEFIP s'est donné pour objectif de poursuivre son développement sur l'ensemble de la grande région et le développement de l'investissement participatif, en plus du don contre don, grâce au développement de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) « jedevlopeunprojet ».

Ainsi, l'ADEFIP sollicite l'agglomération pour une participation financière au titre de l'année 2017 d'un montant de 5 000 € pour les missions suivantes :

- Actualisation du mini-site <http://grandangouleme.jadopteunprojet.com>
- Utilisation du logo GrandAngoulême sur les éléments de communication de jadopteunprojet.com

- Participation aux groupes de travail financeurs de la Maison de l'Entreprendre de l'ADEFIP aux événements de GrandAngoulême liés
- Accompagnement de l'Appel à Projets ESS GrandAngoulême 2017
- Organisation de deux speed meeting financiers (rencontre porteurs de projet / financeurs / accompagnateurs).

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 20 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention à l'Association pour le développement économique par la finance participative (ADEFIP) d'un montant de 5 000 € au titre de la troisième et dernière année.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer la convention à intervenir.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 – article 6574001 – sous rubrique 90 24 – service 71.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 octobre 2017 | <u>Affiché le :</u> 11 octobre 2017 |